

SOUS-PROGRAMME

50144	Guichet SMJ
50145	Suivi SMJ
50148	Mandat éducatif 2e ligne
50149	Mandat transitoire SMJ
50580	SMJ Dorion 2 ^e ligne
50590	SMJ Valley 2 ^e ligne

INSTALLATION

Selon le territoire CLSC de la résidence de l'utilisateur (les notes et autres documents doivent être classés dans les archives de la même installation que celle de la statistique)

TYPE D'INTERVENTION

1	Intervention individuelle
3	Intervention familiale

RAISON DE L'INTERVENTION*

LÉGENDE

- **PQPTM** : Les libellés avec cet acronyme font partie du programme québécois pour les troubles mentaux. Pour plus de détails, vous référez au *Guide de saisie I-CLSC_PQPTM*.
Ces codes peuvent être utilisés en dehors d'une trajectoire PQPTM, mais doivent être privilégiés lors de ce type d'intervention.
- **Astérisque (*)** : Veuillez toujours utiliser le code le plus précis, d'autant plus lorsqu'un astérisque se trouve vis-à-vis le code, car le ministère fait le suivi de ces raisons et actes d'interventions.
- **Gris** : Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été établi par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux.

2850	Dysfonctions sexuelles
2860	Dysphorie de genre
2900	Problèmes reliés à la vie de couple
	2901 Alcoolisme du conjoint
	2902 Communication dans le couple
	2904 Rupture du couple
	2907 Remise en question du couple
3000	Problèmes reliés à la vie familiale
	3001 Adaptation à l'arrivée d'un enfant
	3003 Décès dans la famille
	3004 Relations interfamiliales
	3005 Relations parents-enfants (0 à 11 ans)

	3006	Relations parents-adolescents (12 à 17 ans)
	3007	Santé physique ou mentale dans la famille
	*3008	Problème de santé mentale chez le parent de l'utilisateur
	3009	Adaptation à une situation de famille monoparentale
	3010	Adaptation à une situation de famille reconstituée
	3011	Adaptation d'un enfant à une dislocation familiale
	3013	Adaptation au placement d'un membre de la famille
	3014	Compétences parentales déficientes ou insuffisantes
	* 3015	Épuisement de la famille
	3018	Relation parents-enfants d'âge adulte (18 ans et plus)
	3079	Conflit de séparation
	3097	Problème de relation CPE-famille
	3099	Problème de relation famille-école
3400		Problèmes socioéconomiques
	3403	Logement (domicile)
	3404	Ressources matérielles insuffisantes
	3406	Nourriture
3500		Problèmes reliés au travail
	3503	Perte d'emploi et problèmes reliés à la recherche d'un emploi
3600		Problèmes sociaux divers
		Incluant : environnement, immigration ou citoyenneté, défense des droits, minorité ethnique, éloignement, loisirs
	3607	Immigration ou citoyenneté
	* 3612	Itinérance
	3616	Hygiène personnelle inadéquate
	3617	Demande de subvention, incluant : garderie, camp d'été, loisirs, etc.
4000		Problèmes reliés à la victimisation
	4001	Victime d'accident
	4007	Victime de harcèlement
	4008	Victime d'agression ou d'acte de violence
4100		Problèmes reliés à la maltraitance
	4101	Maltraitance psychologique
	4102	Maltraitance physique
4200		Problèmes reliés à la dépendance
	* 4201	Alcool
	* 4204	Tabac et / ou vapotage à la nicotine
	* 4206	Jeux de hasard et d'argent
	* 4207	Internet et écrans incluant : les jeux vidéo, les réseaux sociaux et autres écrans
	*4208	Opioides
	*4209	Cannabis
	*4210	Hallucinogènes
	*4211	Substances volatiles
	*4212	Sédatifs, hypnotiques ou anxiolytiques
	*4213	Stimulants
4300		Troubles de l'alternance veille-sommeil
4310¹		Troubles du contrôle sphinctérien¹
	*4311 ¹	Énurésie ¹

	*4312 ¹	Encoprésie ¹
4400	Problèmes reliés à la négligence	
	4401	Risque d'atteinte ou atteinte à la sécurité physique
	4402	Risque d'atteinte ou atteinte au bien-être relationnel
	4404	Négligence parentale
4500	Problèmes reliés à des agressions à caractère sexuel	
	<u>Victime</u>	
	* 4501	Victime d'inceste
	* 4502	Victime de viol
	* 4503	Victime d'autres formes d'agression sexuelle, incluant : abus sexuels
	*4504 ²	Séquelles ² d'inceste
	* 4505 ²	Séquelles ² de viol
	* 4506 ²	Séquelles ² d'autres formes d'agression sexuelle
	<u>Agresseur</u>	
	* 4511	Agresseur intrafamilial auprès d'un enfant (inceste)
4900	Problèmes de comportement	
	4902	Comportement agressif
	4903	Délinquance
	4905	Abandon ou décrochage scolaire
	4949	Absentéisme scolaire
4950	Problèmes suicidaires	
	4951	Idéation suicidaire
	4952	Comportement suicidaire
	*4953	Automutilation
4960³	Troubles bipolaires et apparentés	
	*4961 ²	Troubles bipolaires de type 1
	*4962 ²	Troubles bipolaires de type 2
	*4963 ²	Troubles cyclothymiques
4970²	Troubles dépressifs (PQPTM)	
	*4971 ²	Troubles dépressifs caractérisés (PQPTM)
	*4972 ²	Troubles dysruptifs avec dysrégulation émotionnelle (PQPTM)
	*4973 ²	Troubles dépressifs persistants (PQPTM)
4980²	Troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés	
	*4981 ²	Troubles obsessionnels-compulsifs (PQPTM)
	*4982 ²	Obsession de dysmorphie corporelle (PQPTM)
	*4983 ²	Thésaurisation pathologique (sylllogomanie) (PQPTM)
	*4984 ²	Trichotillomanie (PQPTM)
	*4985 ²	Dermatillomanie (PQPTM)
4990³	Troubles liés à des traumatismes ou à des facteurs de stress	
	*4991 ³	Troubles réactionnels de l'attachement
	*4992 ³	Troubles de la désinhibition du contact social
	*4993 ³	Troubles de stress post-traumatique (PQPTM)
	*4994 ³	Troubles de stress aigu
	*4995 ³	Troubles de l'adaptation

¹ Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été émis par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux.

² On considère comme séquelle un problème qui persiste plus d'un an après l'événement

*4996³ Troubles du deuil complexe persistant

5000 Problèmes d'adaptation sociale et de croissance personnelle

- 5001 Adaptation et intégration scolaire
- 5002 Adaptation sociale de nouveaux arrivants (immigrants ou non)
- 5003 Relations interpersonnelles
- 5004 Isolement social
- 5005 Intégration sociale
- 5006 Adaptation ou intégration à un placement autre que familiale
- 5007 Besoin d'affirmation
- 5008 Inacceptation de soi (estime et image de soi)
- 5009 Remise en question personnelle par rapport à soi-même ou à son choix de vie
- 5010 Cycles de vie et problèmes de transition, incluant : adolescents, adultes, personnes âgées, etc.
- 5011 Adaptation à une situation éprouvante
- 5016 Problèmes d'apprentissage
- 5047 Adaptation/int. milieu garde
- 5049 Adaptation à la maladie (physique, chronique ou handicap)

5030 Indice de difficulté développementale 0-5 ans

- * 5031 Indice de difficulté lié au développement de la communication
- * 5032 Indice de difficulté lié au développement physique et moteur
- * 5033 Indice de difficulté lié au développement cognitif
- * 5034 Indice de difficulté lié au développement socio-affectif
- * 5035 Indice de trouble du spectre de l'autisme
- * 5036 Indice de retard global de développement

5050 Problèmes de santé mentale non diagnostiqués

- *5051 *Indice de troubles anxieux (Inscrire lorsque pour un trouble mental présumé PQPTM)*
- *5052 *Indice de troubles dépressifs (idem PQPTM)*
- *5053 Indice de troubles bipolaires et apparentés
- *5054 Indice de troubles de personnalité
- *5055 *Indice de troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés (idem PQPTM)*
- *5056 Indice de troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
- *5057 *Indice de troubles liés à des traumatismes ou à un facteur de stress (idem PQPTM)*
- *5058 Indice de troubles neuro-développementaux, *excluant : 5035 Indice de trouble du spectre de l'autisme (0-5 ans) et 5036 Indice de retard global de développement (0-5 ans)*
- *5059 Indice de trouble du spectre de la schizophrénie et les autres troubles psychotiques
- *5060 Indice de troubles dissociatifs
- *5061 Indice de troubles à symptomatologie somatique et apparenté
- *5062 Indice de troubles de dysphorie de genre
- *5063 Indice de troubles lié à une substance et troubles addictifs
- *5064 Indice de troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites

5110¹ Schizophrénie et autres troubles psychotiques⁴

5130¹ Troubles anxieux¹ (PQPTM)

Incluant : anxiété généralisée, trouble panique, anxiété de séparation, mutisme sélectif, agoraphobie, phobie spécifique, anxiété sociale les autres troubles anxieux (spécifié ou non spécifié).

- * 5132¹ Trouble d'anxiété généralisée¹ (PQPTM)
- * 5133¹ Trouble de panique¹ (PQPTM)
- * 5134¹ Agoraphobie¹ (PQPTM)

⁴ Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été émis par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux.

	* 5135 ¹	Phobie spécifique ¹ (PQPTM)
	* 5136 ¹	Phobie sociale ¹ (PQPTM)
5150¹	Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments¹	
	* 5154 ¹	Anorexie mentale ¹
	* 5155 ¹	Boulimie ¹
5160¹	Troubles du contrôle des impulsions¹	
5170¹	Troubles de la personnalité¹	
	** 5171 ¹	Groupe A des troubles de la personnalité ¹
	** 5172 ¹	Groupe B des troubles de la personnalité ¹
	** 5173 ¹	Groupe C des troubles de la personnalité ¹
5210¹	Autres troubles mentaux¹	
5260¹	Troubles de la 1^{re} enfance, de la 2^e enfance ou de l'adolescence¹	
	* 5261 ¹	Troubles du spectre de l'autisme ¹
	* 5262 ¹	Troubles du déficit de l'attention/hyperactivité ¹
	* 5263 ¹	Retard global de développement ¹
	* 5264 ¹	Handicap intellectuel ¹
	* 5265 ¹	Troubles de la communication (langage, fluidité verbale, communication sociale) ¹
	* 5266 ¹	Troubles spécifiques des apprentissages ¹
	* 5267 ¹	Troubles moteurs (Tics, Gilles de la Tourette, trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés) ¹
5300	Problèmes reliés à la violence conjugale	
	* 5301	Victime de violence conjugale
	* 5302	Conjoint violent (agresseur)
5310	Problèmes reliés à la violence familiale	
	* 5311	Enfant ou adolescent victime de violence
	* 5312	Parent victime de violence conjugale ou familiale
	* 5313	Enfant témoin de violence conjugale ou familiale
	* 5314	Violence dans la fratrie

Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été émis par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux

* Veuillez toujours utiliser le code le plus précis, d'autant plus lorsqu'un astéris se trouve vis-à-vis le code, car le ministère fait le suivi de ces raisons et actes d'interventions.

ACTE DE L'INTERVENTION*

6000	Démarches pour l'utilisateur
6004	Démarche relative au logement
6005	Démarche pour problèmes financier et matériels
* 6009	Signalement à la DPJ
6010	Démarches auprès des services policiers
6011	Démarches auprès d'un organisme communautaire
6012	Démarches pour répit-gardiennage
6015	Démarches auprès d'autres établissements (privés et publics)
6016	Démarches de nature juridique
6050	Poursuite de la démarche
6400	Ordonnances et recommandations professionnelles
6406	Recommandation professionnelle
6500	Actions d'évaluation ou de réévaluation
6502	Évaluation ou réévaluation psychosocial
6507	Évaluation ou réévaluation psychologique
6508	Évaluation ou réévaluation accès domicile
6521	Évaluation ou réévaluation en ergothérapie
6523	Évaluation ou réévaluation en psychoéducation
* 6529	Tests validés standardisés pour détecter des problèmes de dépendances
* 6531	Évaluation ou réévaluation du trouble mental (PQPTM) <i>L'évaluation du trouble mental vise à confirmer ou non la présence d'un trouble mental, c'est-à-dire de se prononcer sur la nature des « affections cliniquement significatives qui se caractérisent par le changement du mode de pensée, de l'humeur (affects), du comportement associé à une détresse psychique et/ou à une altération des fonctions mentales.»</i>
6550	Poursuite d'évaluation ou de réévaluation
6570	Action auprès de l'utilisateur ou du référent afin de préciser l'orientation des services
6700	Actions d'observation ou de suivi (physique, psychique, psychosocial)
6708	Suivi de la situation psychosociale de l'utilisateur
6750	Élaboration ou révision d'un plan d'intervention (PI)
6755	Élaboration ou révision d'un Plan d'intervention interprofessionnel (PII)
6760	Élaboration ou révision d'un Plan de service individualisé (PSI) (adulte)
6764	Jeune PSI régulier-coordonnateur
6765	Jeune PSI régulier-collaborateur
6766	Jeune PSI jeunesse-coordonnateur
6767	Jeune PSI jeunesse-collaborateur
6768	Jeune PSI ÉIJ-coordonnateur
6769	Jeune PSI ÉIJ-collaborateur
6770	Poursuite d'élaboration ou de révision d'un PI, PII ou PSI
6798	Repérage PQPTM (questionnaire d'appréciation)
6799	Mesure clinique en continu PQPTM (questionnaire d'appréciation lors d'un suivi PQPTM)
**Codes 6798 & 6799 TOUJOURS utiliser en acte 2 ou 3 (Jamais en 1er) avec le profil 411-PQPTM	
7050	Actions éducatives et préventives reliées aux saines habitudes de vie
7051	Stress et relaxation
7053	Hygiène corporelle
7058	Habitudes de sommeil
7100	Actions de promotion et de prévention en santé sexuelle
7200	Actions éducatives et préventives au plan psychosocial

7240	Actions de promotion et de prévention concernant les relations entre les pairs
7250	Actions éducatives et préventives concernant le suicide
7280	Actions éducatives et préventives concernant le développement de l'enfant de 0-5 ans
7400	Actions éducatives et préventives concernant les affaires matérielles et autres Actions éducatives, préventives et d'enseignement portant sur les lois et les règlements, les ressources et services disponibles, la budgétisation, etc.
7403	Ressources et services disponibles
7700	Actions à caractère psychosocial incluant : la santé mentale
* 7703	Intervention en situation de crise
7708	Rencontre de réseau (de l'utilisateur)
7709	Construction ou reconstruction d'un réseau social
7720	Thérapie
* 7724	Autosoins non dirigés (PQPTM) Les autosoins non dirigés (aussi appelés autosoins purs) comportent l'utilisation de matériel écrit, électronique ou faisant appel aux technologies de l'information et des communications. Ils s'appuient sur les principes issus des modèles théoriques cognitivo-comportementaux. Ils sont également adaptés au niveau de lecture de la personne. Ils se caractérisent généralement par un minimum d'interventions avec un intervenant (par exemple, des entretiens téléphoniques occasionnels) et des consignes afin que la personne utilisatrice de services puisse travailler de façon autonome et systématique.
* 7725	Autosoins dirigés (PQPTM) Les autosoins dirigés conventionnels comportent l'utilisation d'un éventail de livres, de manuels d'autosoins ou de matériel électronique adaptés au niveau de lecture de la personne utilisatrice de services et reposant sur les principes issus des modèles théoriques cognitivo-comportementaux. Il peut s'agir également de programmes d'autosoins dirigés assistés par les technologies de l'information et des communications.
* 7726	Éducation psychologique (PQPTM) L'éducation psychologique vise un apprentissage par l'information et l'éducation de la personne. Elle peut être utilisée à toutes les étapes du processus de soins et de services. Il s'agit de l'enseignement de connaissances et d'habiletés spécifiques visant à maintenir et à améliorer l'autonomie ou la santé de la personne, notamment à prévenir l'apparition de problèmes de santé ou sociaux incluant les troubles mentaux ou la détérioration de l'état mental. L'enseignement peut porter par exemple sur la nature de la maladie physique ou mentale, ses manifestations, ses traitements y compris le rôle que peut jouer la personne dans le maintien ou le rétablissement de sa santé et aussi sur des techniques de gestion de stress, de relaxation ou d'affirmation de soi. L'éducation psychologique est habituellement de courte durée, initiée par un intervenant, et soutenue par l'utilisation de documents écrits.
* 7727	Intervention de soutien (PQPTM) Cette intervention vise à soutenir la personne dans le but de maintenir et de consolider les acquis et les stratégies d'adaptation en ciblant les forces et les ressources dans le cadre de rencontres ou d'activités régulières ou ponctuelles. Cette intervention implique notamment de rassurer, de prodiguer des conseils et de fournir de l'information portant sur l'état de la personne ou encore la situation vécue.
* 7728	Relaxation appliquée (PQPTM) Programme ayant une visée d'éducation psychologique, d'enseignement de techniques de relaxation musculaire et sur la mise en pratique de ces techniques dans des situations où la personne vit ou pourrait vivre de l'anxiété. Selon les études scientifiques, le suivi consiste généralement en 12 à 15 séances hebdomadaires (un moins grand nombre de séances si la personne se rétablit plus tôt, ou plus de séances si nécessaire sur le plan clinique), d'une durée d'une heure chacune.
7729	Intervention interpersonnelle (PQPTM) Tiré des expressions « Interpersonal therapy » ou « Interpersonal psychotherapy », la « thérapie interpersonnelle » désigne une approche limitée dans le temps qui vise à soulager les symptômes dépressifs en améliorant les relations et le fonctionnement interpersonnel actuel. Les articles de recherche utilisent largement les expressions « therapy » et « psychotherapy » sans toutefois que les activités auxquelles on fait référence soient nécessairement de la psychothérapie au sens de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Les articles de recherche sur lesquels s'appuient les recommandations concernant la « thérapie interpersonnelle » ne permettent pas de dire que ce type de traitement est de la psychothérapie, suggérant le terme « intervention interpersonnelle ». Ainsi, le terme « intervention interpersonnelle » désigne tout type d'aide associé à la « thérapie interpersonnelle » qui n'est pas de la psychothérapie.

*** 7730 Intervention de type cognitivo-comportementale (PQPTM)**

Des interventions qui s'apparentent à la psychothérapie, mais qui n'en sont pas, comme la rencontre d'accompagnement, l'intervention de soutien, l'intervention conjugale et familiale, l'éducation psychologique, la réadaptation, le suivi clinique et l'intervention en cas de crise sont des interventions dans le cadre desquelles il est possible d'utiliser des techniques, notamment des techniques cognitivo-comportementales. On peut également utiliser diverses techniques en psychothérapie, mais l'expression interventions utilisant des techniques cognitivo-comportementales ne renvoie pas à la psychothérapie dans ce document, ce qui signifie que ces interventions ne visent pas à modifier ce qui organise et régule le fonctionnement psychologique et mental de la personne, comme les croyances fondamentales et les schémas, pour ne référer qu'aux modèles cognitivo-comportementaux.

Les interventions utilisant des techniques cognitivo-comportementales peuvent servir de façon non exclusive à faire de l'éducation psychologique sur différents sujets (par exemple, l'impact des pensées sur les émotions, l'hygiène de vie, l'importance de l'activation comportementale et du réseau social), à soutenir la personne dans son autoobservation, à favoriser l'apprentissage de techniques de gestion des émotions et de résolution de problèmes, au développement de meilleures habiletés sociales, à la reconnaissance des pensées négatives ou automatiques et à leur association à certaines situations, et au remplacement des pensées erronées par d'autres plus adaptées ou réalistes. Ces interventions peuvent par ailleurs être offertes sous différentes modalités, plus particulièrement individuellement ou en groupe.

7790⁵ Actions de psychothérapie

*** 7791⁵ Psychothérapie cognitivo-comportementale³ (PQPTM)**

La thérapie cognitivo-comportementale est une psychothérapie structurée et limitée dans le temps, issue du modèle théorique cognitivo-comportemental, où le patient travaille en collaboration avec le psychothérapeute afin de : reconnaître les types de pensées, de croyances et d'interprétations, et leurs effets sur les symptômes, états émotionnels et (ou) problèmes actuels; développer des compétences pour reconnaître, surveiller, puis remplacer les pensées, croyances et interprétations problématiques associées aux symptômes/problèmes ciblés par d'autres, plus réalistes et adaptées; développer diverses stratégies d'adaptation plus appropriées.

*** 7792⁵ Psychothérapie humaniste³ (PQPTM)**

La psychothérapie humaniste cherche à amener la personne à devenir consciente de ses difficultés, à les comprendre et à prendre ses propres décisions dans le but d'agir en fonction de ce qu'elle est et de ce qu'elle ressent. Pour les tenants de l'orientation existentielle-humaniste, l'être humain possède en lui les ressources nécessaires pour se réaliser.

*** 7793⁵ Psychothérapie psychodynamique³ (PQPTM)**

Fortement influencée par la psychanalyse et faisant appel à la notion d'inconscient, la psychothérapie psychodynamique-analytique établit un lien entre les difficultés actuelles de la personne, ses expériences passées ainsi que les conflits refoulés et non résolus de son histoire personnelle. La personne est amenée à prendre conscience de l'influence de ces conflits sur son fonctionnement afin de les comprendre et de s'en dégager graduellement.

*** 7794⁵ Psychothérapie systémique (PQPTM)**

L'objectif de la psychothérapie systémique est de modifier les relations entre la personne et son entourage. Il est ainsi fréquent que le psychothérapeute rencontre des personnes significatives. Dans l'orientation systémique-interactionnelle, on considère que les problèmes personnels surgissent et se maintiennent en raison de l'interaction entre une personne et son entourage.

****7799 Renforcement, développement des compétences parentales**

7800 Actions éducatives et préventives concernant l'usage de la communication, du langage et de la parole

8000 Actions éducatives et préventives en santé mentale

*** Veuillez toujours utiliser le code le plus précis, d'autant plus lorsqu'un astéris se trouve vis-à-vis le code, car le ministère fait le suivi de ces raisons et actes d'interventions.**

⁵ Seuls les médecins, psychologues et titulaires du permis de psychothérapeute peuvent utiliser ces codes d'actes spécifiques à la psychothérapie.

PROFIL DE L'INTERVENTION

312	Trouble du spectre de l'autisme (inclus les hypothèses TSA)
410	Troubles mentaux
411	Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM) <i>Ensemble d'activités d'évaluation, de traitement, de suivi et de références rendus à la personne ayant un trouble mental avéré ou présumé, qui est spécifiquement pris en charge par le Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM). Les services suivent un modèle de soins par étapes, selon des guides de pratique clinique fondés sur les données probantes. Les traitements varient, entre autres, des autosoins jusqu'à la psychothérapie. L'évolution des symptômes, du fonctionnement et de la qualité de vie de la personne sont mesurés en continu à chaque consultation.</i>
810	Jeunes en difficultés

MODE

MODE D'INTERVENTION		TYPE D'INTERVENTION
		1
1	Rencontre en présence de l'utilisateur	✓
2	Communication téléphonique en présence de l'utilisateur	✓
3	Rencontre en l'absence de l'utilisateur	✓
4	Communication téléphonique en l'absence de l'utilisateur	✓
7	Visioconférence en présence de l'utilisateur	✓
8	Visioconférence en l'absence de l'utilisateur	✓

MODE DE L'ACTIVITÉ PONCTUELLE		TYPE DE L'ACTIVITÉ PONCTUELLE	
		1	4
		Activité ponctuelle individualisée	Activité ponctuelle de groupe
5	Rencontre groupe d'activité d'éducation systématique		✓
6	Rencontre groupe d'activité de masse		✓
9	Rencontre activité ponctuelle individualisée	✓	
10	Communication téléphonique activité ponctuelle individualisée	✓	
11	Visioconférence activité ponctuelle individualisée	✓	
12	Visioconférence groupe d'activité d'éducation systématique		✓
13	Visioconférence groupe d'activité de masse		✓

Les modes 5 et 12 s'appliquent aux activités d'éducation systématique (postvention, présentation à un groupe).

Les modes 6 et 13 s'appliquent aux activités de masse (kiosque).

Les modes 9, 10 et 11 s'appliquent aux actions de repérage des besoins psychosociaux en contexte de pandémie.

LIEU DE L'INTERVENTION

Où se trouve l'intervenant au moment de l'intervention

120	Au domicile (<i>de l'utilisateur</i>)
150	À l'école (<i>préciser dans la liste déroulante</i>)
* 201	Centre de la petite enfance (CPE)
* 202	Service de garde en milieu familial reconnu
* 203	Garderie subventionnée
* 204	Garderie non subventionnée
* 205	Autre milieu de garde
301	Au CSSS, mission CLSC (<i>inclus le télétravail</i>)
302	Au CSSS, mission hospitalière (<i>hôpital Anna-Laberge ou Valleyfield</i>)
400	Milieu de travail (<i>de l'utilisateur</i>)
500	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou groupe du milieu
600	Autres établissements réseau SSSS (<i>CMR, SRSOR, Virage, Centre jeunesse, autres établissements du SSSS</i>)
900	Autres lieux (<i>restaurant, prendre une marche</i>)

SUIVI DE L'INTERVENTION

Au moment de l'intervention;

- Est-ce que je pense revoir l'utilisateur ou non ?		ET - Est-ce que je fais une référence pour l'utilisateur, si oui quel type ?
NON	OUI	
100-Aucun suivi	400-Suivi	sans référence formelle
200-Aucun suivi	500-Suivi	avec référence formelle interne
201-Aucun suivi	501-Suivi	avec référence formelle interne à Aire Ouverte
204-Aucun suivi	504-Suivi	avec référence formelle interne au Mécanisme d'accès en santé mentale (MASM)
300-Aucun suivi	600-Suivi	avec référence formelle externe (excluant CH et centre de réadapt.)
301-Aucun suivi	601-Suivi	avec référence formelle au C.H. (incluant CHSGS)
302-Aucun suivi	602-Suivi	avec référence formelle au Centre de réadaptation
303-Aucun suivi	603-Suivi	avec référence formelle au Centre jeunesse
305-Aucun suivi	605-Suivi	avec référence formelle à un organisme communautaire (<i>inclus : Retrouver son Entrain PQPTM</i>)
314-Aucun suivi	610-Suivi	avec référence formelle externe en psychiatrie au centre hospitalier
315-Aucun suivi	611-Suivi	avec référence formelle externe en pédopsychiatrie au centre hospitalier

LANGUE

100	Français
200	Anglais
300	Autres